

# Sanofi remporte un succès dans un vaccin contre la bronchiolite

La prévention contre le virus responsable de cette infection respiratoire, qui touche surtout les nourrissons, représente un énorme marché

C'est une belle victoire pour Sanofi. Le géant pharmaceutique français vient de décrocher, jeudi 15 septembre, le feu vert de l'agence européenne des médicaments pour son vaccin contre le virus respiratoire syncytial (VRS), qui cause des bronchiolites, cette infection des voies respiratoires qui touche essentiellement les nourrissons et les personnes âgées. L'arrivée sur le marché du Beyfortus, uniquement indiqué pour les jeunes enfants, est une véritable avancée médicale: il n'existait jusqu'à présent, malgré toutes les recherches menées depuis le milieu des années 1960 par les scientifiques et les chercheurs, aucun autre produit capable de prévenir durablement cette infection pourtant très répandue.

Une réussite, et surtout un soulagement pour le champion tricolore. Ces dernières semaines, la Big Pharma a été particulièrement malmenée en Bourse par les investisseurs. Inquiets par les éventuelles retombées financières d'un litige autour du Zantac, un traitement contre les brûlures d'estomac retiré du marché en 2019, et que des patients américains accusent d'être cancérigène, ces derniers ont durement sanctionné le cours de Bourse de Sanofi au mois d'août. Cette débâcle a surtout été suivie, quelques jours plus tard, par l'annonce de l'arrêt de l'amcenestrant, l'un des six programmes phares de la stratégie de développement de Sanofi, faute de résultats cliniques probants.

L'autorisation du Beyfortus, autre molécule-clé du portefeuille de médicaments de Sanofi, par l'agence européenne des

médicaments arrive donc à pic pour remonter le moral des troupes. Même s'il n'est pas à mettre au seul crédit du français. Sanofi s'est allié pour l'occasion à son rival d'outre-Manche, AstraZeneca, en 2017. Au britannique l'essentiel de la recherche et la production du vaccin (aux Etats-Unis), le français s'occupera, lui, de la commercialisation.

Il permet aussi à Paul Hudson, directeur général de Sanofi, de confirmer en partie la pertinence de sa stratégie pour dynamiser la croissance du laboratoire pharmaceutique en se concentrant sur les innovations thérapeutiques dites de rupture. Accusant le coup de l'échec de l'amcenestrant, le dirigeant en avait fait le point d'orgue de son discours, lors d'une visite, le 9 septembre, du site de R&D et de production du français à Vitry-sur-Seine: « Notre entreprise ne doit pas répéter le travail des autres, elle doit transformer la pratique de la médecine. (...) Je préfère que nous pourchassions des miracles, plutôt que de faire des choses sans risque que d'autres entreprises ont déjà fait », insistait-il.

## Une prouesse

A cet égard, le Beyfortus est une prouesse. Cet anticorps monoclonal, communément appelé vaccin car il en a les effets, bien que son mécanisme d'action soit différent, offre pour la première fois, à raison d'une seule injection à des nourrissons, une protection contre le virus respiratoire syncytial pour toute la saison virale. L'enjeu n'est pas négligeable. Le VRS, très contagieux, est à l'origine chaque hiver d'une épidémie de bronchiolite chez les bébés. En France, cette infection, qui

**Selon Santé publique France, de 2% à 3% des nourrissons sont hospitalisés chaque hiver pour une bronchiolite aiguë**

débutent généralement mi-octobre et atteignent son pic en décembre, touche chaque année 30 % des enfants de moins de 2 ans, soit environ 480 000 bébés.

Dans la majorité des cas, la bronchiolite reste bénigne. Mais elle peut également être à l'origine de complications pulmonaires sévères (pneumonies) et, plus rarement, de décès. Selon Santé publique France, de 2 % à 3 % des nourrissons âgés de moins de 1 an sont hospitalisés chaque hiver pour une bronchiolite aiguë. Menée sur 1490 nourrissons entre juillet 2019 et février 2021, la phase 3 de l'essai clinique du vaccin a démontré une efficacité de 74,5 % contre les infections (pneumonie, bronchiolite) causées par le VRS nécessitant une prise en charge. Ces bons résultats, sur une maladie sans autre solution thérapeutique comparable, ont d'ailleurs valu au Beyfortus de bénéficier d'une voie d'accès prioritaire lors du dépôt de sa demande d'approbation auprès de l'Agence européenne des médicaments.

L'aval de l'autorité sanitaire de l'Union désormais en poche, il reste maintenant à obtenir celles des agences nationales et à négocier les prix du produit.

Sans surprise, la France devrait figurer parmi les premiers à disposer du vaccin à l'automne 2023. Une demande d'autorisation auprès de l'agence américaine devrait être prochainement déposée.

## Accélération de la recherche

Premier arrivé sur un marché énorme, puisqu'il s'adresse à tous les nourrissons, le vaccin de Sanofi et AstraZeneca dispose d'un avantage considérable, qui pourrait rapidement propulser ses ventes et en faire un blockbuster, ces médicaments vedettes dont le chiffre d'affaires dépasse le milliard d'euros. Selon une note de l'analyste Geoffrey Porges chez SVB Leerink, le marché de la prévention contre le virus respiratoire syncytial pourrait atteindre jusqu'à 10 milliards de dollars (environ 10,01 milliards d'euros) d'ici à 2030.

La domination de Sanofi pourrait toutefois être rapidement menacée. Car les concurrents sont nombreux à s'être lancés à l'assaut d'un vaccin contre le VRS au cours des dernières années. Cette accélération de la recherche, après des décennies de disette, s'explique par les découvertes réalisées par des chercheurs américains sur la structure d'une protéine-clé que le virus utilise pour infecter les cellules humaines. Ces travaux ont relancé l'intérêt des Big Pharma pour le VRS. Pfizer, l'un des champions du Covid-19, s'est ainsi mis sur les rangs. Tout comme Moderna, dont le vaccin VRS à destination des personnes âgées, qui est actuellement en phase 3 de développement, prévoit de tester prochainement son produit sur les enfants. ■

ZELIHA CHAFFIN

# Pas d'accalmie en vue sur les prix du lait

Confrontés à des problèmes de trésorerie, les éleveurs français réclament des aides d'urgence et une meilleure valorisation de la tonne par un alignement sur d'autres pays européens

Cet été, la question du prix du lait est redevenue brûlante, au moment même où les envolées du mercure et l'absence de pluie faisaient griller les prairies. Les éleveurs ont haussé le ton, en réclamant une revalorisation de leur rémunération et un soutien pour passer cet épisode de sécheresse. Le sujet a, bien évidemment, été au cœur des discussions entre la filière laitière et le ministre de l'agriculture, Marc Feineau, à l'occasion du Salon international de l'élevage qui s'est tenu à Rennes du mardi 13 au jeudi 15 septembre.

« Avec la hausse des charges et le risque de devoir acheter du fourrage pour l'hiver, les éleveurs ont des soucis de trésorerie. Le ministre nous a annoncé une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, pour ceux situés en zones déclarées en calamité », explique Thierry Roquefeuil, président de la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL). Les seuils d'accès et d'indemnisation du régime des calamités agricoles sont également négociés.

Une évaluation des pertes est en cours dans les régions. Au 20 août, le ministère de l'agriculture estimait que la pousse d'herbe était inférieure d'un tiers à la normale sur l'ensemble du territoire. Depuis, la pluie a reverdi les campagnes en Bretagne, dans le Jura, le Doubs ou les Vos-

ges. La situation reste toutefois plus tendue dans le Massif central. La FNPL demande également une aide par bovin. « L'enjeu est d'inciter l'éleveur à maintenir son cheptel, à limiter ainsi le risque de décapitalisation », précise M. Roquefeuil. Même si l'accélération de cette tendance n'est pas encore une réalité, la tentation est grande d'amener des vaches à l'abattoir avant l'heure, quand leur prix a doublé en un an, passant de 800 à 1600 euros.

D'autant que, en parallèle, la spéculation qui a fait flamber les cours des céréales n'épargne pas le foin, vendu 300 euros la tonne, contre 100 euros habituellement. Au-delà de la demande d'aide d'urgence, les éleveurs réclament haut et fort une meilleure valorisation du prix du lait. La tonne de lait standard a dépassé la cote des 400 euros en avril et a frôlé la barre des 450 euros en juillet, selon les données publiées, jeudi

15 septembre, par le ministère de l'agriculture. Soit une progression de 20 % sur un an. Sauf qu'entre-temps il a fallu absorber les hausses du gasoil, de l'alimentation animale et des engrais.

Une augmentation des coûts estimée à 20 % sur un an par l'Institut de l'élevage. La tension est d'autant plus forte qu'en Allemagne, aux Pays-Bas ou en Belgique, le lait est bien mieux rémunéré. « Quand nous atteignons 400 euros la tonne, les Allemands sont à 450 euros. Quand nous arrivons à 450 euros, ils sont à 500 euros. Nous ne pouvons pas toujours être dans le rattrapage et ne pas profiter des bons prix », souligne Thierry Roquefeuil.

## Menace d'actions en magasins

Cette progression du prix du lait s'explique par un contexte haussier global. « Le premier moteur est, globalement, la flambée de l'ensemble des matières premières, analyse Benoît Rouyer, directeur économie et territoires du Centre national interprofessionnel de l'économie laitière. Le deuxième est un déséquilibre entre l'offre et la demande. Les trois grands bassins de production mondiaux, la Nouvelle-Zélande, l'Europe et les Etats-Unis, sont en baisse simultanée, ce qui est un phénomène assez rare. » « Le prix des produits laitiers industriels atteint actuellement des niveaux

très élevés, poursuit M. Rouyer, à savoir 3650 euros la tonne de poudre de lait écrémé et 7500 euros pour le beurre. Sur un an, cela correspond à des progressions respectives de 45 % et de 85 % ».

Selon lui, même si le cours de la poudre de lait a tendance à refluer quelque peu, « rien ne laisse présager à court terme un ralentissement de l'inflation à tous les maillons de la filière ». L'inflation va donc se poursuivre au rayon des produits laitiers. En juillet, dans les linéaires des supermarchés, le beurre avait augmenté de 13 %, le fromage de 8 %, le yaourt de 7 % et le lait de 6 %. Sous la houlette du gouvernement, qui a remis autour de la table les industriels et les distributeurs après le déclenchement, fin février, de la guerre en Ukraine, afin de rouvrir les négociations commerciales, les discussions ont été épuisées autour des produits laitiers durant l'été.

Les éleveurs ont mis dans la balance la comparaison entre un prix de la brique de lait en France à 0,78 euro pour les premiers prix contre 1 euro dans d'autres pays européens, demandant aux enseignes de s'aligner sur ce prix, sous la menace d'actions en magasins. A la clé, la volonté d'être rémunéré 500 euros la tonne de lait. Et ainsi inciter les éleveurs à poursuivre leur métier. ■

LAURENCE GIRARD

# Bruxelles veut légiférer pour l'indépendance et la liberté des médias

Le texte du futur Media Freedom Act devait être dévoilé vendredi 16 septembre

La mainmise de Viktor Orban sur les médias publics hongrois et celle de ses soutiens sur les médias privés du pays, le muselage des médias polonais publics et privés, devaient-ils provoquer une réaction de type réglementaire de la part de l'Union européenne? Pour la vice-présidente de la Commission européenne Vera Jourova et le commissaire au marché intérieur, Thierry Breton, la réponse ne fait aucun doute. Vendredi 16 septembre, devaient être dévoilés à Bruxelles les contours d'un futur règlement sur la liberté des médias (European Media Freedom Act, EMFA) auxquels ils travaillent depuis près d'un an. Objectifs du texte: lutter contre la concentration dans les médias en Europe afin de protéger leur indépendance éditoriale et le pluralisme, mais aussi exiger davantage de transparence sur la propriété des chaînes, sites d'information, groupes de presse.

Pour l'UE, ce texte sur les médias est une première. « Nous n'avions pas encore de marché unique de l'information, il fallait des règles communes », se félicite Thierry Breton. L'ancien ministre de l'économie français sait cependant que le chemin sera encore long avant l'adoption du texte. Entre les éditeurs de presse qui y voient une menace sur « la liberté d'investir et de diriger une entreprise » – l'Association européenne des éditeurs de journaux (ENPA), et l'Association européenne des médias magazine, en particulier –, et les associations ou ONG qui souhaitent le renforcer, les débats promettent de se transformer en joutes.

Ce texte « ne nous paraît vraiment pas indispensable », proteste Jean-Pierre de Kerraoul, le président de l'ENPA, qui représente plus de 5 000 titres répartis dans vingt-quatre pays. « Même s'il relève d'une volonté généreuse et généreuse, je ne suis pas très enthousiaste », confirme le PDG du groupe Les Echos-Le Parisien

**« Même s'il relève d'une volonté généreuse, je ne suis pas très enthousiaste »**

## PIERRE LOUETTE

PDG du groupe Les Echos-Le Parisien, au nom de l'Alliance pour la presse d'information générale

Pierre Louette, au nom de l'Alliance pour la presse d'information générale – 285 membres et plus de 300 titres de presse en France. L'article 6 de ce texte qui en comporte 26 est particulièrement dans leur viseur. Car en proposant de « garantir aux rédacteurs en chef la liberté de prendre individuellement toute décision éditoriale, estime M. De Kerraoul, il revient à priver l'éditeur de sa responsabilité juridique et économique. Opposer les journalistes à leurs éditeurs, ça n'a pas de sens! » Ce à quoi une source européenne rétorque que la lutte contre les ingérences des propriétaires de médias sur les lignes éditoriales n'a rien de cosmétique: « On constate des risques dans une vingtaine de pays », souligne-t-elle.

## Trop timide

Egalement très scruté, l'article 17 viendrait obliger les plates-formes numériques à prévenir les médias lorsqu'elles entreprennent de retirer leurs contenus – une disposition qui complèterait le Digital Service Act, qui les oblige déjà à agir contre les contenus illicites. La Commission devrait proposer des critères pour définir ce qu'est un média et s'accorder sur un standard (être indépendant des Etats, soumis à régulation, etc.).

Pour Christophe Deloire, le secrétaire général de Reporters sans frontières, cette loi sur la liberté des médias constitue « une avancée importante vers la préservation de la démocratie et de l'état de droit à travers l'UE ». Elle « répond à une grande attente du secteur », ajoute Ricardo Gutierrez, le secrétaire général de la Fédération européenne des journalistes, qui rassemble 71 organisations syndicales de la profession dans 45 pays. Le souci de protéger les audiovisuels publics et de leur assurer un financement « adéquat et stable » est notamment salué.

Les uns et les autres fourbissent leurs armes dans l'espoir d'améliorer un texte jugé parfois trop timide (sur la transparence en matière de propriété des médias ou sur l'attribution des aides à la presse, par exemple), parfois maladroit. L'absence du moindre mot sur la précarisation du secteur de l'information paraît aussi « ultra-choquante » à Ricardo Gutierrez. Directement applicable dans les pays de l'UE, le règlement n'est pas destiné à se substituer aux réglementations nationales, mais à les compléter. ■

AUDE DASSONVILLE

## CONJONCTURE Coup de froid sur la croissance, selon la Banque de France

La croissance devrait fortement ralentir en France en 2023, a estimé la Banque de France, jeudi 15 septembre. La hausse du PIB va fortement décélérer, de 2,6 % en 2022 à 0,5 % en 2023, selon le scénario de référence. Mais, en raison de la volatilité des prix de l'énergie, l'incertitude est tellement forte que l'institution n'exclut pas deux ou trois trimestres de baisse du PIB autour de l'hiver 2022-2023 et une récession à -0,5 % en 2023. – (AFP)

## FINANCE Vers une hausse du taux maximal de crédit autorisé

Le gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, a annoncé, ven-

dre 16 septembre, qu'il va appliquer « les règles existantes » pour la prochaine révision du taux d'usure (le taux maximal de crédit autorisé en France), à la fin du mois, ce qui aboutira à un relèvement de « bien proportionné » de ce taux pour le dernier trimestre de l'année. – (Reuters.)

## AÉRIEN

### FORTES perturbations en raison d'une grève des aiguilleurs du ciel

Avec environ 1000 vols annulés, selon la direction de l'aviation civile, le secteur aérien français est très perturbé, vendredi 16 septembre, en raison d'une grève des contrôleurs aériens qui réclament hausses de salaire et recrutements. Si un service minimum est assuré dans seize aéroports, certains – dont Montpellier, La Rochelle, Rennes – ont dû fermer. – (AFP)